

**MAIRIE
DE
COMBON**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/45**

Séance du 28 avril 2026 à 20h00

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le vingt-huit avril deux mille vingt-six à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Madame Elizabeth JEAN, maire.

Date de la convocation : 17/04/2026

Etaient présents : Mme Elizabeth JEAN (maire), M. Philippe DEPARROIS, Mme Stéphanie AUFRERE, M. Didier AMMELOOT, Mme Mélissa LACROIX (adjoints), Mme Morgane BARRE, M. Patrice DELANNOY, Mme Odile DELARUE, Mme Stéphanie GALLET, Mme Estell GONTHIER, M. Romain LAFOSSE, M. Sébastien PAUMARD, M. Xavier SAUVALLE

Absents excusés :

- Monsieur Edouard DESMONTS (a donné pouvoir à Madame Odile DELARUE)
- Monsieur Charles GENEVIEVE (a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUFRERE)

Quorum : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 13

Objet : Vote des taux d'imposition 2026

Madame le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le maire, après avis des membres de la commission finances, propose d'augmenter de 6 % les taux d'imposition en 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention :

- Décide d'adopter les taux suivants en 2026, avec une augmentation générale de 6 % :

Taxe d'habitation - TH	5,40 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	33,31 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	28,59 %

- Charge Madame le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- Charge Madame le maire de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Fait à COMBON, le 28/04/2026.

Elizabeth JEAN
Maire de Combon

Estell GONTHIER

Secrétaire de séance



Certifié exécutoire par le maire de Combon après :

- Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le :

7 MAI 2026

- Publication le : 7 MAI 2026



COMMUNE : **164 COMBON**
 ARRONDISSEMENT : **27 BERNAY**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE BERNAY**

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2026

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	545 217	31,42	113,50	557 000	175 009	33,31	185 537
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	124 393	26,97	106,59	125 400	33 820	28,59	35 852
Taxe d'habitation (TH)	32 292	5,09	46,31	24 400	1 242	5,40	1 318
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	222 707
Total					210 071		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée. Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9		
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaté			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	222 707	=	33,31	
Taxe d'habitation (TH)	210 071		28,59	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	1,060151	5,40	

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				4 358	0	-19 271	-78 793	11
	46 443							-47 263

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
222 707		-47 263		175 444

A EVREUX
 Le 23 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 BRUNO MAUCHAUFFEE



Le 28/04/2026
 Pour la Commune,
 Le Maire,
 Sébastien JEAN



COMMUNE : **164 COMBON**
 ARRONDISSEMENT : **27 BERNAY**
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE BERNAY**

N° 1259 COM (2)

TAUX
 FDL
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

— INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Locaux industriels
- d. Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière sur le non bâti :

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Dotation pour recentrage THRS
- c. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

Taxe foncière sur le non bâti :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi (terres agricoles)
- c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Correction des bases THRS
- d. Correction des bases THLV
- e. Correction des bases MTHRS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLONES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH
- b. TVA compensant la CVAE
- c. Coefficient correcteur
- d. Taux FB commune 2020
- e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCL de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	49,02	122,55	9,05	113,50
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	52,78	131,95	25,36	106,59
Taxe d'habitation (TH)	23,67	19,45	59,18	12,87	46,31
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

- a. National >>>
- b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
- b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Taux moyen départemental 11,32
- b. Taux maximum de la majo 1,13

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 22,96